



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 1920

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de développer les biocarburants. Selon les conclusions du groupe de travail animé par l'ancien président de la région Renault, le développement du « pétrole vert » n'est pas une affaire énergétique, mais seulement agricole. Dans cette optique, estime le rapport, la meilleure filière est celle des esters d'huiles végétales. Et même s'il s'avère hostile à toute mesure générale, comme l'incorporation obligatoire de biocarburants dans l'essence, ou la détaxation à l'échelle européenne, qui risquerait d'entraîner la multiplication d'opérations mal fondées économiquement et un gaspillage de ressources, il préconise néanmoins que, sur le long terme, soit entreprise une véritable action de recherche et de développement, notamment par la création d'un organisme ad hoc, doté d'un budget substantiel. Il lui demande s'il est dans ses intentions d'œuvrer en faveur de la création d'un tel organisme afin de préparer efficacement l'avenir.

Texte de la réponse

Ainsi que le rappelle l'honorable parlementaire, dans son rapport sur les biocarburants, M. Levy considère qu'il est nécessaire d'explorer les diverses possibilités qu'une action de recherche-développement soutenue pourrait ouvrir en matière de valorisation énergétique de la biomasse. C'est la raison pour laquelle il avait été envisagé de constituer, sous forme d'un groupement d'intérêt public, une agence dont un des principaux objectifs était d'appréhender à la fois la sélection végétale, les modes de culture et les technologies de transformation à des fins énergétiques de productions agricoles. Parmi les voies possibles pour atteindre l'objectif recherche, le moyen le plus efficace consiste à confier à l'ADEME, à travers un comité spécialisé, le soin de coordonner les actions déjà engagées par les divers organismes de recherche intéressés et de mobiliser éventuellement, auprès des organismes professionnels, voire des collectivités publiques, des cofinancements. C'est donc, dans un souci d'efficacité et d'utilisation optimale des moyens de recherche existants, la voie qui va être privilégiée dans les mois à venir pour répondre aux orientations du rapport Levy. Enfin, il a été décidé de lancer dès cette année, à titre expérimental, un programme national de recherche d'un montant de 52 millions de francs portant sur la sélection du colza et ses débouchés industriels avec financements publics à hauteur de 18,7 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1920

Rubrique : Énergie

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1534

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3542